

**2025/20**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION 31 MARS 2025</p> <p>DATE D'AFFICHAGE 31 MARS 2025</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 13 VOTANTS : 16</p> <p>QUORUM ATTEINT</p> <p>OBJET : Adoption d'une convention de coopération en vue de l'externalisation de l'UEE de l'INJS</p>	<p style="text-align: center;">L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 7 AVRIL A DIX-HUIT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.</p> <p>Étaient présents : Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, M. LE LEU Pascal, Madame L'HOMME Céline, Madame PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, M. LANSARD RUIZ Pierre, Madame MAURI Fabienne, Madame DAVID Sylvie, M. COLL Albert</p> <p>Pouvoirs : Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle donne pouvoir à M. BAGGIO Jean-Marie M. BUREAU Olivier donne pouvoir à Madame HENRY Christine M. CALISTO David donne pouvoir à M. LANSARD RUIZ Pierre</p> <p>Absents : Madame SICHE Delphine, M. LASSALLE Jérôme, Madame BLIMON Rachel</p> <p>M. BAGGIO Jean-Marie a été élu Secrétaire de séance.</p> <p>L'objectif de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux (INJS) est de mettre en œuvre l'externalisation des unités d'enseignement annoncée lors de la conférence nationale du handicap du 11 décembre 2014 et de permettre ainsi à des enfants usagers de l'INJS de Bordeaux de bénéficier d'une inclusion en milieu scolaire ordinaire, conformément à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).</p>
--	---

DATE DE CONVOCATION 31 MARS 2025	L'INJS de Bordeaux a ouvert une unité d'enseignement externe (UEE) à Génissac, à la rentrée 2020, avec une scolarisation en milieu ordinaire, en classes spécialisées, avec des temps d'inclusion et de co-enseignement, au gré d'un parcours allant de la petite section de maternelle au CM2.
DATE D'AFFICHAGE 31 MARS 2025	L'enseignement spécialisé est dispensé de la petite section au CM2 par des professeurs titulaires du CAPEJS (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement auprès de Jeunes Sourds). Tous les cours suivent scrupuleusement les instructions et programmes de l'Education Nationale.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 13 VOTANTS : 16	Chaque jeune est activement soutenu dans l'apprentissage des compétences du socle commun, avec des adaptations en fonction du parcours de chacun permettant ainsi la validation du socle commun de compétences (cycle 2 et 3), et in fine le passage en 6 ^{ème} . Les spécificités de cette classe sont : <ul style="list-style-type: none">• De petits effectifs et des modalités de communication respectant le choix linguistique de chacun (langage oral, LSF).• Des activités d'apprentissage organisées en collaboration avec les autres classes de l'école• Des temps de co-enseignement (avec les enseignants de l'école) et d'inclusion (dans les classes de l'école) en fonction du projet de chacun• Un Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) pour chaque jeune, actualisé chaque année, vient étayer son Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)• L'enseignement est complété d'un soutien éducatif assuré par des éducatrices spécialisées bilingues sur les temps périscolaires et lors d'activités de remédiation
QUORUM ATTEINT	
OBJET : Adoption d'une convention de coopération en vue de l'externalisation de l'UEE de l'INJS	CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention en vue de l'externalisation d'une partie de l'UEE de l'INJS de Bordeaux dans l'école de Génissac pour une durée de 3 ans. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité , <ul style="list-style-type: none">- APPROUVE les termes de la convention de coopération en vue de l'externalisation de l'unité d'enseignement de l'INJS de Bordeaux dans l'école de Génissac.- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier. Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Émeline BOURDAT BRISSEAU



Le Secrétaire de séance,

Jean-Marie BAGGIO